

## Synthèse des aides et dispositifs

**Pendant l'arrêt du travail**

**Accompagnement**

**À la fin de l'arrêt de travail**

**À la reprise de l'activité -  
Compensation du handicap  
(salarié)**

**Aides financières  
Accompagnement**

**À la reprise de l'activité - aide  
au changement de poste  
(salarié)**

**Formations - Bilans  
Accompagnement**

**Prestations sociales / Aides  
financières à tout moment**

## PENDANT L'ARRÊT DE TRAVAIL

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
Accompagnement	<b>Bilan de compétences</b>	Bilan par des experts extérieurs	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours si financement FIPHFP ou Tous publics	FIPHFP ou Mobilisation du Compte Personnel Formation (CPF)	Employeur ou la personne si utilisation CPF	Employeur  <b>Mon compte formation (CPF)</b>
	<b>Appuis spécifiques</b>	Appui d'experts par type de handicap permettant d'identifier les conséquences du handicap et les moyens de compensation	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph et FIPHFP	Cap Emploi Employeurs et CDG conventionnés par le FIPHFP	Accord employeur obligatoire
	<b>Formations</b>	Uniquement bilans et formations de retour à l'emploi	Toute personne ayant un titre de BOETH	FIPHFP	Agent à son employeur	Sur volontariat de l'agent

## À LA FIN DE L'ARRÊT DE TRAVAIL

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
<p><b>Temps partiel thérapeutique (ou Travail aménagé ou à temps partiel » en AT/MP)</b></p>	<p>Reprise progressive du travail à temps partiel. Limité dans le temps.</p>	<p>Agent de la fonction publique</p>	<p>Employeur</p>	<p>Médecin traitant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant</li> <li>• Le médecin du travail est informé mais ne donne pas son accord</li> <li>• Employeur</li> </ul>	
<p><b>Plateforme de prêt de matériel</b></p>	<p>Offrir aux personnes en situation de handicap un accès rapide à des moyens techniques de compensation, sous la forme d'essais ou de prêts, tous types de handicaps confondus</p>	<p>Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours</p>	<p>Agefiph et FIPHFP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cap Emploi</li> <li>• Employeurs conventionnés par le FIPHFP</li> <li>• Prestataires</li> <li>• Ergonomes</li> </ul>		<p><a href="http://www.aidatech-sudpaca.org">www.aidatech-sudpaca.org</a></p>

## A LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ - COMPENSATION DU HANDICAP (agent)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
Aides financières	<b>Aide prothèses auditives</b> Aide financière de 1700 € par prothèse pour des prothèses auditives	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	FIPHFP	L'employeur	FIPHFP	
	<b>Aide à l'adaptation des situations de travail des personnes handicapées</b> Aide financière pour l'aménagement de poste					
	<b>Aide aux déplacements des personnes handicapées</b> Aide financière pour le déplacement ou l'aménagement du véhicule - plafond de 12 000 €					
Accompagnement	<b>Étude Ergonomique</b> Analyse de la situation de travail et identification de solutions permettant l'aménagement d'un poste de travail par des experts ergonomes	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph et FIPHFP	Employeurs conventionnés uniquement ou Cap Emploi		
	<b>Appuis spécifiques</b> Appui d'experts par type de handicap permettant d'identifier les conséquences du handicap et les moyens de compensation			Cap Emploi Employeurs et CDG conventionnés par le FIPHFP		
	<b>Plateforme de prêt de matériel</b> Offrir aux personnes en situation de handicap un accès rapide à des moyens techniques de compensation, sous la forme d'essais ou de prêts, tous types de handicaps confondus	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph et FIPHFP	Cap Emploi Employeurs conventionnés par le FIPHFP Prestataires		<a href="http://www.aidatech-sudpaca.org">www.aidatech-sudpaca.org</a>

## A LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ - AIDE AU CHANGEMENT DE POSTE (agent)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Formations - Bilans	<b>Formation ou bilan de compétence via le compte Personnel Formation (CPF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte formation personnel mobilisable à vie</li> <li>Bilan par des experts extérieurs</li> </ul>	Tous publics	Mobilisation du CPF	La personne	Employeur si pendant le temps de travail	<b>Connexion au compte personnel formation (CPF)</b>
	<b>Bilan de compétences</b>	Bilan par des experts extérieurs	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours si financement FIPHFP	FIPHFP	Employeur		
	<b>Formation destinée à compenser le handicap</b>	Formation à l'utilisation de matériels spécifiquement conçus pour la compensation du handicap ou à compenser leur handicap (lecture labiale, LSF, chien d'aveugle...)	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours si financement FIPHFP	FIPHFP	Employeur		
	<b>Formation dans le cadre de la période de préparation au reclassement (PPR)</b>	Participe au financement des actions de formation engagées dans le cadre de la période de préparation au reclassement	Les fonctionnaires ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours et en période de préparation au reclassement (PPR)		Employeur		
	<b>Formation reclassement</b>	Permet le maintien dans l'emploi d'un agent reconnu inapte reclassé statutairement (changement de corps et de grade) ou affecté à un autre emploi de son grade (changement d'affectation pour raison de santé)	Les agents : <ul style="list-style-type: none"> <li>inaptes reclassés « statutairement »</li> <li>ayant changé de poste suite à une inaptitude à la fonction</li> <li>en disponibilité pour raison de santé sont éligibles</li> </ul>	FIPHFP			

## A LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ - AIDE AU CHANGEMENT DE POSTE (agent) (Bis)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
Formations - Bilans	<b>Formation reconversion professionnelle</b>	Participe au financement de la formation de reconversion d'une personne atteinte d'une maladie évolutive conduisant à terme à une inaptitude sur son poste	Les agents atteints d'une maladie évolutive conduisant à terme à une inaptitude sur leur poste	FIPHFP	Employeur	Conseil médical
	<b>Période d'immersion professionnelle</b>	Aide financière à l'entreprise pour accompagner la prise de fonction dans le cadre d'un reclassement (tutorat, coaching...) – plafond de 3150 €	Tous agents	Employeur	Agent	Employeur
Accompagnement	<b>Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)</b>	Conseil : construction d'un nouveau projet	Tous publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller mobilité carrière de l'employeur pour la Fonction publique d'état</li> <li>• ANFH pour Fonction publique hospitalière</li> <li>• CNFPT et CDG pour Fonction publique territoriale</li> <li>• Cap Emploi</li> </ul>	Agent lui-même	<b>Comment prendre un RDV avec son CEP dans la fonction publique</b>
	<b>Plateforme de prêt de matériel</b>	Offrir aux personnes en situation de handicap un accès rapide à des moyens techniques de compensation, sous la forme d'essais ou de prêts, tous types de handicaps confondus	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph et FIPHFP	Cap Emploi Employeurs conventionnés par le FIPHFP Prestataires	<a href="http://www.aidatech-sudpaca.org">www.aidatech-sudpaca.org</a>

## PRESTATIONS SOCIALES / AIDES FINANCIÈRES MOBILISABLES A TOUT MOMENT

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
<b>Prestation de compensation du handicap (PCH)</b>	Aide permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie (aides humaines, technique, aménagement du logement, transport, aides spécifiques, animalières...)	Tous publics en perte d'autonomie ( <b>seuil spécifique pour chaque aide</b> )	Conseil départemental	La personne	MDPH Médecin traitant	<b>Formulaire de demande à la MDPH</b>
<b>Allocation Adultes Handicapés (AAH)</b>	Revenu minimal	Tous publics atteints d'un taux d'incapacité d'au moins 50 % ( <b>sous conditions</b> )	CAF			
<b>Allocation d'invalidité temporaire (AIT)</b>	Aide financière temporaire en cas d'altération importante de santé – Il existe 3 catégories d'invalidité. L'allocation a une durée de six mois maximum, renouvelables jusqu'à la reprise du travail, la mise en retraite pour invalidité, ou l'âge minimum de départ à la retraite dans la fonction publique	Fonctionnaire qui à l'issue d'un congé de maladie (d'origine non professionnelle, ou professionnelle sous certaines conditions), ne peut ni reprendre ses fonctions ni être mis en retraite pour invalidité et qui est atteint d'une invalidité réduisant sa capacité de travail d'au moins 2/3.	Assurance maladie	La personne + Employeur	Assurance Maladie – CPAM du lieu de travail du fonctionnaire	<b>Formulaire</b>